

Du lien entre l'analyse sociologique de l'innovation et la sociologie : une lecture simmélienne

What is the link between sociology of innovation and sociology? A
simmelian reading

El vínculo entre el análisis sociológico de la innovación y la sociología:
una lectura simmeliana

Gérald Gaglio

Sociologie et innovation
Number 53, Fall 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023191ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1023191ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)
Athéna éditions

ISSN
0831-1048 (print)
1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaglio, G. (2012). Du lien entre l'analyse sociologique de l'innovation et la sociologie :
une lecture simmélienne. *Cahiers de recherche sociologique*, (53), 49-72.
<https://doi.org/10.7202/1023191ar>

Article abstract

This article examines the contribution of the sociology of innovation to sociology. This relationship cannot be appreciated unequivocally, highlighting only the positive arguments. This is why the sociological methodology of Simmel is mobilized because it emphasizes the duality of social phenomena and the need to address them under different prisms. As a result, from variations around four themes, we are required to defend the following ideas : the sociology of innovation, in a broad sense, has to claim a specific eye, conscious of movement but also attentive to stabilization moments ; a sequenced and diachronic vision, common to many research within sociology of innovation could also be a landmark for other fields of sociology. Sociology of innovation based on values is then promoted. It would therefore help to go beyond an object(s) sociology and would be able to continue debates related to theory of action.

Du lien entre l'analyse sociologique de l'innovation et la sociologie : une lecture simmelienne

GÉRALD GAGLIO

Introduction

Envisager les apports de la sociologie de l'innovation à la sociologie relève de la gageure, tant les deux ensembles à confronter sont vastes et hétérogènes. De plus, les choix opérés pour éventuellement délimiter ces espaces de travaux ne sont pas neutres et masquent des préférences. En assumant cette part d'arbitraire et en étant conscient du caractère fort ambitieux de la tâche, cet article se prendra néanmoins au jeu. La sociologie de l'innovation ne sera ainsi pas cantonnée au courant de la traduction (aujourd'hui dénommé « théorie de l'acteur-réseau »), bien qu'il constitue un apport majeur à ce champ. La sociologie de l'innovation nous semble en effet référer à une diversité de recherches plus importante : elle tire en particulier son origine d'une réflexion en termes de changement social et de l'anthropologie diffusionniste des années 1930 aux États-Unis¹. Quant à la sociologie dans son entier, elle sera simplement abordée comme une discipline institutionnalisée des sciences humaines et sociales qui se propose d'étudier les rapports

1. Il s'agissait de se demander par quel biais un même trait culturel (armes, poteries, etc.) se retrouvait, parfois transformé, dans des aires géographiques distantes. Pour un essai de synthèse, voir Gérald Gaglio, *Sociologie de l'innovation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

sociaux au prisme des relations qui lient les individus. La « production » des sociologues, en termes de connaissances et de concepts, est en outre contrôlée, et donc évaluée et validée par leurs pairs, afin d'accéder à la publication dans des revues, des ouvrages ou des actes de colloques. Cette caractérisation excessivement formelle cherche simplement à esquiver des débats excédant le périmètre de cet article.

Ces précautions étant prises, que peut-on dire de la contribution de la sociologie de l'innovation à la sociologie ? La question pourrait également se formuler négativement : en quoi les travaux sociologiques sur l'innovation suivent-ils une pente problématique pour « la » sociologie, sur le plan des connaissances mises en circulation ? Autrement dit, la réflexion ne saurait se mener de manière univoque². Les pistes envisagées ne sauraient conduire exclusivement dans des directions positives et souhaitables pour la sociologie. C'est pourquoi les arguments avancés pour attester d'un apport de la sociologie de l'innovation à la sociologie seront contrebalancés par leurs contraires.

Nous trouverons dans la méthodologie sociologique de Georg Simmel matière à fonder cette façon d'appréhender le lien entre la sociologie de l'innovation et la sociologie. Le pluralisme des angles de vue, que préconisait Simmel, à apposer sur les phénomènes sociaux, ainsi que leur dualité³, serviront ainsi de repères. Une première section l'exposera. Mais en plus de pratiquer des variations et des contre-pieds, il s'agira de se prononcer ; non pas de trancher péremptoirement entre deux arguments opposés, mais de ponctuer le propos, dans chaque section, d'une orientation conclusive. C'est pourquoi, dans la deuxième section, nous précisons le type de regard sur le réel que porte la sociologie de l'innovation, pour tenter de la situer dans le paysage des travaux sociologiques. Dans la continuité, la troisième section présentera en quoi les travaux sociologiques sur l'innovation proposent une manière comparable de s'emparer et de séquencer les processus d'innovation, ce qui constitue un gain potentiel pour d'autres champs. La quatrième section prônera une conception de la sociologie de l'innovation davantage fondée en valeurs et la dernière défendra que ce champ de recherches représente plus qu'une « sociologie d'objet(s) ». Elle deviendrait de ce fait un ana-

.....
2. Et unilatérale, allant uniquement de la sociologie de l'innovation vers la sociologie *tout court*. Le présent article ne prendra pas en charge le trajet retour. L'article se situera également dans un entre-deux : il traitera à la fois d'apports trop peu revendiqués selon nous de travaux sociologiques sur l'innovation déjà existant (deuxième et troisième sections), de même que de directions d'analyse à privilégier dans l'avenir, et que l'on ne trouve que peu, ou pas, dans les recherches actuelles ou passées (quatrième et cinquième sections).

3. Se manifestant en particulier par de l'ambivalence, ce qui fait écho à la lumineuse expression de « destruction créatrice » employée par J. Schumpeter pour caractériser l'innovation : elle fabrique du neuf en même temps qu'elle démolit de l'ancien (Joseph A. Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz, 1999).

lyseur pour penser la transformation de nos sociétés capitalistes avancées et poursuivrait, notamment, des débats relatifs à la théorie de l'action.

Emprunts à la méthodologie sociologique de Simmel

Le postulat selon lequel le rapport de la sociologie de l'innovation à la sociologie ne saurait se penser de manière univoque est à expliciter. La perspective sociologique de Georg Simmel y aidera. Nous ne dresserons pas un portrait synthétique et systématisé de la pensée de cet auteur ; son caractère fragmenté rendrait vaine la tentative. Deux repères de la méthodologie sociologique de Simmel seront seulement rappelés. Ils serviront de guide dans les développements à venir.

Le premier socle de la réflexion de Simmel que nous empruntons est son « perspectivisme⁴ ». Dit simplement, les phénomènes sociaux demandent à être abordés à partir de différents prismes, car la réalité est plurielle. Simmel explique par exemple qu'un tableau est un produit culturel ou une occurrence optique, selon le point de vue adopté sur lui⁵. Aussi, si une porte représente principalement un symbole de clôture de l'espace domestique, elle est également une ouverture vers le monde extérieur⁶. Simmel est ainsi un anti-réaliste qui considère que les faits sociaux sont au premier chef à construire par le chercheur : ils ne sont pas des « choses » données. Il est alors impossible d'accéder à une vérité ultime, dans la mesure où le social est toujours observé depuis un promontoire plus ou moins élevé, plus ou moins de biais, de face ou d'arrière.

Venons-en au second fondement de la pensée de Simmel que nous retenons. Il ne se contente pas d'analyser des phénomènes sociaux auxquels il s'intéresse selon divers angles, en passant du reste d'objets en objets, telle une abeille butinant de fleurs en fleurs. Il juxtapose, ce qui peut être déroutant, ces points de vue dans de mêmes textes, ou plus souvent les combine. Il ne faut pas y voir incohérence et essayisme inconséquent, mais bien un élément de méthode. Celui-ci est communément nommé « dualisme », soit le fait de trouver l'unité dans la séparation (et vice-versa) :

De même que pour avoir une forme, le cosmos a besoin d'amour et de haine, de forces attractives et de forces répulsives, la société a besoin d'un certain rapport quantitatif d'harmonie et de dissonance, d'association et de compétition, de sympathie et d'antipathie pour accéder à une forme définie⁷.

.....
4. Frédéric Vandenberghe, *La sociologie de Georg Simmel*, Paris, La Découverte, 2001.

5. Exemple de Simmel développé par F. Vandenberghe, *ibid.*, p. 58-59.

6. Georg Simmel, « Pont et porte », dans Georg Simmel, *La tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Rivages, 1988, p. 161-168.

7. Georg Simmel, *Le conflit*, Paris, Circé, 1995, p. 22.

Les phénomènes sociaux sont alors une conciliation fragile, en équilibre instable, de tendances opposées. Plus encore, les « associations⁸ », dans l'analyse de Simmel, tiennent grâce à cette conjonction de forces contraires : par exemple, « les rapports intimes, qui sont portés par le rapprochement corporel et mental, perdent leur attrait, voire même leur contenu, dès qu'ils n'incluent plus de façon simultanée et alternante, aussi la distance et l'intermittence⁹ ».

Les illustrations explorées par Simmel sont nombreuses, allant de la parure¹⁰ au secret, en passant par la fidélité ou la gratitude. Le propos, entamé fréquemment par un paradoxe, un antagonisme ou une contradiction, oscille ensuite entre deux polarités : la différenciation et le conformisme pour la mode, l'avoir et le non-avoir pour la coquetterie, la proximité et la distance pour la figure de l'étranger, l'harmonie et la destruction pour le conflit, etc. Pour ce dernier, Simmel insiste sur son versant socialisateur, producteur de régulation sociale. Le conflit est un affrontement ainsi qu'une ébauche d'union. Il manifeste une opposition *a priori* inconciliable mais ouvre pourtant la possibilité d'un dialogue futur. Entrer en conflit suppose également, en amont, de reconnaître les intérêts de l'adversaire, d'admettre communément des modalités de déroulement puis d'issue du conflit.

Le dualisme simmélien repose en outre sur une « épistémologie relationniste¹¹ », dans laquelle des relations multiples, d'étendue diverse, décousues ou en pelote, s'intègrent plus ou moins harmonieusement. Ces relations ont cours dans des interactions. Simmel considère qu'il y a interaction, ou, autrement dit, social, dès lors qu'il y a réciprocité et conscience de la présence d'autrui.

Son dualisme s'appuie aussi sur la distinction entre contenu et forme. Les contenus sont des sentiments, des états psychiques (la confiance, la reconnaissance, etc.) ou physiques (la faim), des impulsions (celle de sociabilité), des inclinaisons de l'esprit, des instincts, des fins poursuivies. Ils sont de natures individuelle et psychologique. Ils ne deviennent sociaux, pour Simmel, que lorsqu'ils se manifestent et s'éprouvent dans des interactions. Quant aux formes sociales, concept revêtant au long de ses écrits des acceptions plurielles, elles sont pour Simmel, dans ses formulations les plus « vitalistes », des

8. Ces associations représentent la « société en actes » (Patrick Watier, *Georg Simmel, sociologue*, Paris, Circé, 2003). Elles relient des individus les uns aux autres, rendent visibles la société en voie d'assemblage.

9. Georg Simmel, *Sociologie, études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 391.

10. À ce sujet, Simmel indique qu'elle marque d'une part « la distance que le bijou crée entre les hommes – j'ai quelque chose que tu n'as pas – mais d'autre part, ils ne font pas seulement participer l'autre, ils brillent quasiment à son intention, ils n'existent que pour lui. Par sa matière, le bijou est distance et connivence à la fois » (Georg Simmel, *ibid.*, p. 376). Le bijou rayonne sur autrui, étend la personne, témoigne d'une attention à l'égard des autres tout en les éloignant.

11. F. Vandenberghe, *op. cit.*

« configurations cristallisées¹² ». Elles résistent et s'autonomisent face à l'invasion de forces extérieures, acquièrent leur vie propre, bien qu'elles soient susceptibles d'évoluer. Les formes ne sont donc que partiellement stabilisées. Ce peut être le langage, la division du travail, la concurrence, la domination, une institution, ou, à un niveau plus méso-social, la mode. Avec une intensité variable, les mêmes contenus se logent dans différentes formes. Par exemple, la piété¹³ ne s'accomplit pleinement que dans sa forme religieuse. Elle se retrouve néanmoins dans des formes de socialisation aussi diverses que les relations familiales, le rapport d'un travailleur à une organisation syndicale ou d'un citoyen à son pays.

Par conséquent, la sociologie pour Simmel consiste en l'étude des formes de socialisation. Il convient d'identifier ce qui fait lien, ce qui associe. Méthodologiquement, le travail revient alors à abstraire (Simmel parle d'« abstraction » dans cette acception) de ses observations des formes d'association, en y effectuant des sélections, des « coupes transversales » (*Querschnitt*)¹⁴. Nous nous y hasardons ici avec la « sociologie de l'innovation » et la « sociologie ». Pour ce faire, des jointures entre ces deux ensembles vont être mises en évidence, en insistant sur la contribution (positive ou négative) de la première à la seconde.

La sociologie de l'innovation comme regard porté sur le réel

Les travaux sociologiques traitant de la thématique de l'innovation procèdent d'une sociologie d'enquête. Ils s'appuient dans leur quasi-totalité sur une investigation empirique et sur des dispositifs méthodologiques spécifiques. Ceux-ci sont divers : ils vont de la démarche quantitative et statistique (notamment pour discuter la courbe épidémiologique en S¹⁵) à l'enquête ethnographique¹⁶, en passant par l'analyse de réseaux¹⁷. Nous nous bornerons ici à commenter quelques études comportant des entretiens, des observations *in situ* et l'analyse d'écrits (articles de presse, documents de projets, etc.). L'échelle microsociale sera ainsi privilégiée. Il s'agit alors de fonder ou *a minima* d'illustrer le récit d'un processus d'innovation, à travers la description de pratiques sociales originales qui en résultent, de représentations

12. Julien Freund, « Préface », dans Georg Simmel, *Sociologie et épistémologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.

13. Georg Simmel, *La religion*, Paris, Circé, 1998.

14. Georg Simmel, *Sociologie et épistémologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.

15. Everett Rogers, *Diffusion of innovations*, New York, The Free Press, 2003.

16. Aline Hémond, « Héros ou victime ? L'innovation technique comme transgression sociale au Mexique », *Techniques et culture*, n° 33, 1999, p. 29-52.

17. James Coleman, Elihu Katz et Herbert Menzel, *Medical innovation, a diffusion study*, Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1966.

initiales qui sont contestées et qui en émergent, d'un milieu social qui se voit transformé.

L'exemple du maïs hybride, introduit par les services agricoles français dans le Béarn au cours des années 1950¹⁸, permet de balayer l'ensemble de ces aspects. Le remplacement du Grand Roux basque (variété de maïs précédente) a mis neuf ans à se réaliser. Selon Henri Mendras, la culture du maïs hybride, son successeur annoncé, laisse envisager des perspectives de profit qui vont à l'encontre du système technique, économique et social local de l'époque. En effet, les agriculteurs du Béarn ne commercialisent pas leur maïs. Ils s'en servent pour nourrir la volaille, engraisser les oies et les canards. Ils ne sont donc pas sensibles à l'argument du rendement, d'autant que des investissements supplémentaires en semences, engrais et machines seraient nécessaires. En dépit de l'espoir d'un gain immédiat, ils préfèrent dans un premier temps rester dans l'autoconsommation presque complète de leur maïs. Le passage à une agriculture plus intensive a progressivement changé la donne, l'économie locale fondée sur des entreprises familiales et le système de valeurs des paysans étant remis en cause. Simultanément, l'adoption du maïs hybride, parmi d'autres facteurs, a accéléré ces évolutions.

Au moins deux apports de ce type d'approche doivent être signalés. Le premier est de permettre, dans une perspective schumpétérienne, de dissocier l'innovation de la découverte ou de l'invention. Bref, d'y voir plus clair s'agissant du phénomène étudié. En effet, en décrivant des cheminements sinueux, les auteurs nous instruisent sur le passage d'un élément, nouveau ou recombinaison, loin au départ de faire l'unanimité, à un allant de soi approprié, réinterprété, et par conséquent, modifié, qui s'est invité dans les usages sociaux et en suscite lui-même. L'appropriation est la clef de voûte dans cette trajectoire. Elle revient par exemple à faire sien un bien standardisé, à lui octroyer une place dans son quotidien.

L'appropriation donne sens et efficacité¹⁹. Elle transforme, si le mécanisme se généralise, une invention ou une nouveauté marchande par exemple, en une innovation. Car une innovation est une invention qui s'est répandue et est mise en usage. Elle a fait, par exemple, l'objet d'une sanction positive d'un marché. Un groupe de concepteurs l'a pensée, aidé parfois d'utilisateurs pionniers, pour la soumettre à d'autres groupes, et certains s'en emparent. Elle a été adoptée, au moins, *par* et *dans* un milieu social. L'innovation suppose ainsi une dimension située, territorialisée²⁰. Mais le passage de l'invention à l'innovation est finalement peu fréquent et s'inscrit souvent dans une temporalité

18. Henri Mendras, *La fin des paysans*, Paris, Actes Sud, 1992.

19. Norbert Alter, *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

20. Michel Grossetti. « Réseaux sociaux et médiations dans les activités d'innovation », *Hermès*, n° 50, 2008, p. 21-27.

longue²¹. Surtout, il entraîne un renversement des représentations dominantes au début du processus ainsi que l'émergence de nouvelles normes d'usage²².

L'exemple de l'avènement de la téléphonie mobile en France en offre une bonne illustration. Dès le début des années 2000, la possession d'un téléphone mobile équivaut déjà à une évidence, du fait de l'apprentissage auquel il a donné lieu, de l'équipement massif qu'il a occasionné et des routines générées : « Je n'en voulais pas mais aujourd'hui je ne peux plus m'en passer. » L'appropriation confère aussi une légitimité. Des usages se cristallisent et amènent à conserver son mobile sans plus remettre en doute sa possession, par le truchement de normes d'usage (la « joignabilité », en particulier²³). Sur la base de nouvelles fonctionnalités proposées ou par détournement d'une possibilité technique en jachère (pensons aux mini-messages écrits), de nouveaux usages vont ensuite se déployer²⁴.

Deuxièmement, cette sociologie d'enquête montre bien comment des pratiques sociales originales dérivant d'un élément nouveau, redécouvert ou recombinaison, ainsi que ladite nouveauté elle-même, éprouvent le sol raboteux du réel et ses aspérités. Les possibles ainsi que les contraintes du réel sont explorés. Cependant, ces pratiques et l'objet, par exemple, sur lequel elles s'appuient, peuvent sortir, en partie au moins, vainqueurs (bien que changés) de cette confrontation. Cela les transforme en innovations. L'évidence souvent déclarée (« pourquoi n'y avait-on pas pensé avant ? »), une fois parvenu au terme d'un parcours, se nuance. Ainsi, alors que le jazz fait aujourd'hui partie du patrimoine musical, ce style apparaît à ses débuts comme impur, en raison du jugement dominant porté sur ses initiateurs (des Noirs américains issus notamment des catégories populaires à la Nouvelle-Orléans au début du XX^e siècle). Les « musiciens de danse » qui la promeuvent dans les années 1940 à Chicago²⁵ sont encore frappés du même stigmate. Leur rythme de vie, leur apparence vestimentaire, leur manière de s'exprimer sont perçus comme déplacés par les « entrepreneurs de morale » de l'époque. Howard Becker insiste aussi sur l'hétérogénéité de la profession à cette période. Il

21. N. Alter, *op. cit.*

22. Gérard Gaglio, « La dynamique des normes de consommation », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 1, n° 2, p. 181-198.

23. *Ibid.*

24. Cette approche centrée sur le concept d'appropriation est compatible avec le modèle de la réception de la sociologie des médias. Elle se complète et se tempère aujourd'hui par une lecture en termes d'usager-innovateur (Eric Von Hippel, *Democratizing innovation*, Cambridge, MIT Press, 2005), dans des écologies techniques ouvertes. Cette figure de l'usager-concepteur donne à voir une imbrication de l'usage et de la conception, quand leur dissociation était auparavant de mise (Patrice Flichy, « Technique, usage et représentations », *Réseaux*, 2008, p. 148-149). L'usage n'est plus le prolongement non problématique du travail des concepteurs (Madeleine Akrich, « De la sociologie des techniques à une sociologie des usages », *Techniques et culture*, n° 16, 1990, p. 83-110) ou sa contradiction, sa subversion, son aménagement : il participe de l'émergence de l'innovation, comme en témoignent de nombreuses innovations dans le monde d'Internet (le *Peer-to-Peer*, etc.).

25. Howard Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

existe des puristes, qui se considèrent comme garants de l'authenticité du jazz, refusent tout compromis sur leur façon de jouer, et d'autres musiciens qui, poussés par un public jugé ignorant (les *square*, « caves » en français), versent dans une musique davantage « commerciale ». Leur espoir est d'accéder à des emplois stables et bien rémunérés. Rétrospectivement, les premiers et les plus iconoclastes l'ont emporté, puisque le « jazz classique » emprunte largement à leurs prestations.

En se plaçant de l'autre côté du miroir, comme nous y inciterait Simmel, gageons que cette sociologie d'enquête est susceptible de dérives, si l'on a en ligne de mire, de façon générale, la production de connaissances sociologiques : son appétence pour le nouveau et l'émergent risquent d'abord d'entraîner une focalisation voire une fascination pour la technologie, en oubliant d'indiquer les transformations réelles qu'elle augure. L'historien Benoît Godin²⁶ constate plus globalement le quasi-monopole de l'innovation technologique dans le champ international des *innovation studies*²⁷, de même que, jusqu'à une dizaine d'années, dans les définitions de l'innovation relayées par les institutions européennes.

Plus encore, une sociologie de l'innovation se limitant au foisonnement et donc à l'écume écartera d'emblée ou ignorera des pans de stabilité, des effets de reproduction et par conséquent des inégalités persistantes. Bref, elle refléterait une sociologie naïve sans soubassement paradigmatique, c'est-à-dire muette sur ce qu'elle souhaite chercher dans la profusion des phénomènes sociaux. Une sociologie à la mode, à la botte des commandes privées et donc vendue à ses intérêts : une sociologie *in*, peu soucieuse des « vraies » questions sociologiques et naviguant à vue, en somme.

Cette double interpellation, dont le trait est volontairement forcé, pourrait amener les sociologues se préoccupant du phénomène de l'innovation à davantage assumer un regard spécifique porté sur le réel. En effet, ces travaux attesteraient plus nettement de leur apport à la sociologie en indiquant en particulier qu'ils reposent certes sur un objet de recherche (l'innovation), mais plus encore sur un regard. Ce regard revient à observer le social au plus près, en allant chercher ce qui bouge, ce qui vit, là où il y a création, là où il y a tentative, soit le mouvant, l'incertain, voire le désordre, mais sans exclure un retour, relatif et temporaire, à l'ordre, celui-ci assurant le passage de l'invention à l'innovation.

26. Benoît Godin, « Innovation studies: the invention of a speciality (part 2) », *Minerva*, vol. 50, n° 4, 2012, p. 397-421.

27. Le manuel suivant donne encore un bon panorama des travaux qui peuvent se mener à l'intérieur de ce champ, également pluridisciplinaire : Jan Fagerberg, David C. Mowery et Richard R. Nelson, *The Oxford Handbook of Innovation*, Oxford, Oxford University Press, 2004. Pour une genèse et la (relative) structuration de ce champ, voir Jan Fagerberg et Bart Verspagen, « Innovation studies: the emerging structure of a new scientific field », *TIK Working Papers on Innovation Studies*, <http://ideas.repec.org/s/tik/inowpp.html>, consulté le 19 mai 2013.

Ce regard se rapproche du vitalisme dont était empreint Simmel à la fin de sa vie. Bruno Latour²⁸ ajoute dans la continuité que l'innovation est la règle et la stabilité l'exception :

Pour les sociologues du social, l'ordre constitue la règle, tandis que le déclin, le changement ou la création sont l'exception. Pour les sociologues des associations, l'innovation est la règle, et ce qu'il s'agit d'expliquer – les exceptions qui donnent à penser – ce sont les diverses formes de stabilité à long terme et à grande échelle²⁹.

Il est difficile de départager le poids relatif du mouvant et du stable ou de ce qui est règle et exception. Plus que d'opposer strictement ordre et désordre, il semble de surcroît préférable de les penser en articulation, comme la sociologie de Simmel y invite. Car l'innovation elle-même n'est pas synonyme de bouillonnement, bien qu'elle s'en alimente. En effet, étudier l'innovation revient à identifier des pratiques sociales qui se pérennisent, bien qu'elles ne soient pas gravées dans le marbre, soit des formes au sens de Simmel³⁰.

Enfin, pour rajouter une dimension au raisonnement, entre la reproduction et la stabilité d'un côté, l'attrait pour l'émergence et le mouvement de l'autre, le regard sociologique sur l'innovation pourrait revendiquer une voie médiane, heuristique pour la sociologie dans son ensemble. Cette voie médiane consiste à identifier des traits récurrents au sein de processus d'innovation imprévisibles et « tourbillonnaires³¹ ». Par exemple, la trajectoire d'une innovation implique toujours des moments de normalisation et de stabilisation quand elle est rendue publique, nécessite des financements nouveaux ou change d'échelle en voyant ses utilisateurs augmenter exponentiellement³². Une rencontre avec des acteurs dominants d'un secteur d'activité ou d'une organisation a alors lieu, ce qui entraîne des bifurcations. Celles-ci sont généralement mal acceptées par une fraction des innovateurs d'origine et suscitent des scissions ou simplement des dissensions. Celles observées au moment de la création de la fondation Wikimédia, visant à financer Wikipé-

28. Bruno Latour, *Changer la société, refaire de la sociologie*, Paris, La découverte, 2007.

29. *Ibid.*, p. 53.

30. Proposant, avant nous, une lecture simmelienne du phénomène de l'innovation, Norbert Alter, au sujet du monde du travail, insistait sur la résistance des formes organisationnelles existantes, du fait de leur autonomie relative, face aux forces innovatrices : « La rencontre entre l'organisation et l'innovation correspond en fait à la rencontre entre des formes sociales établies et des forces en transformation » (N. Alter, *op. cit.*, p. 155).

31. « La diffusion est l'autre nom donné à une histoire mouvementée, faite d'aller-retour entre conception et commercialisation. L'innovation est un processus tourbillonnaire qui aboutit, dans le meilleur des cas, à une adaptation réciproque de l'offre et de la demande. En réalité, les deux sont construites simultanément par essais et erreurs » (Michel Callon, « L'innovation technologique et ses mythes », *Gérer et comprendre*, 1994, p. 11).

32. Dans les organisations, Norbert Alter (*op. cit.*) parle d'« institutionnalisation », qu'il perçoit comme toujours « régressive », au sens où le management recentre, « phagocyte » des innovations développées par des salariés ne disposant pas de mandat pour le faire. L'institutionnalisation est ainsi un arbitrage faisant que certaines pratiques inventées sur la base d'une nouveauté technique, d'une réforme organisationnelle, sont insérées dans le giron de la légalité, alors que d'autres sont prohibées ou pas reconnues.

dia³³, ou à la suite de la vente des « câbles » de Wikileaks à la presse traditionnelle, nous le confirment.

Une manière comparable de rendre compte des trajectoires d'innovations

Qui dit sociologie d'enquête, dit sociologie empirique. En matière d'innovation, celle-ci donne à observer et à comprendre le fonctionnement de milieux sociaux. Elle aide à appréhender les systèmes d'action et d'acteurs, des réseaux sociotechniques, pour employer la terminologie plus ouverte des sociologues de la traduction³⁴. De cette façon, la sociologie de l'innovation permet de s'emparer du réel. Elle le fait d'une manière instructive pour d'autres champs de la sociologie : en examinant les effets (et retours) de l'introduction d'un élément nouveau ou redécouvert (un projet, une technique, un objet, un résultat scientifique, etc.) dans un réseau sociotechnique, on peut saisir comment ce dernier est reconfiguré. Comme si l'élément nouveau faisait office, méthodologiquement, de révélateur, à la manière d'un produit chimique qui révèle une image sur une feuille de papier.

Une étude portant sur le projet de fabrication de piles à combustibles en France au début des années 1960³⁵ permet par exemple de visualiser la recherche publique « en train de se faire », avec ses tergiversations, ses retournements d'alliance et ses orientations fluctuantes. Ce projet implique des scientifiques du CNRS (électrochimistes soutenus par certains collègues physiciens) et l'administration publique par l'intermédiaire de la DGRST (Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique). Ces deux premiers acteurs sont embarqués dans une « action concertée » financée par la DGRST intitulée « conversion des énergies ». Des industriels les rejoignent (EDF [Énergie de France], des constructeurs automobiles). Dans un premier temps, les scientifiques mènent la danse grâce aux moyens qui leur sont alloués et un consensus se crée autour de la pertinence de la pile à combustible, en particulier pour donner naissance à la VEL (voiture électrique). Elle viendrait se substituer à la voiture thermique (à essence). Mais vite, EDF radicalise ses réticences : la poursuite des recherches sur les « filières chaudes » menace son monopole car ouvre la voie à la construction de mini-centrales électriques. Le problème technique de la catalyse de la pile, étouffé et ignoré

.....
33. Dominique Cardon, « La trajectoire des innovations ascendantes : inventivité, coproduction et collectifs sur Internet », *Actes du Colloque « Innovations, Usages, Réseaux »*, 2006.

34. Que nous regroupions au sein d'un même ensemble, alors qu'il conviendrait d'identifier les subtilités dans les pensées respectives des principaux auteurs de ce courant.

35. Michel Callon, « L'État face à l'innovation technique : le cas du véhicule électrique », *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 29, n° 3, 1979.

au départ, est à ce moment considéré comme rédhibitoire par les représentants d'EDF. En bref, l'entreprise publique prend la main pour faire arrêter les recherches sur la pile à combustible, s'agissant de ses « filières chaudes ». En revanche, les représentants de l'énergéticien incitent la DGRST à insister sur l'application phare rendue possible par la pile à combustible, en l'occurrence le VEL. Le projet fut toutefois abandonné en 1977... pour avoir à nouveau le vent en poupe aujourd'hui.

Une gêne peut saisir à la lecture de cet exemple, de même que de beaucoup d'autres. Certes, la description produit un effet de réalité. L'appréhension de situations et de contextes locaux est, également, stimulante. Mais elle invite à une montée en généralité (ou au moins une tentative), à un dépassement du seul cas traité. Sans quoi, critique bien connue et renouvelée depuis C. W. Mills³⁶, qui s'en prenait à l'« empirisme désincarné » de P. Lazarsfeld, on risque un empilement de données et une frénésie d'enquêtes avec les yeux rivés sur le sol, avec des analyses limitées à une description fine. Autrement formulé, les études sociologiques sur l'innovation pourraient davantage s'interroger sur la nature des connaissances qu'elles produisent ; elles demandent donc à s'arrimer, à tout le moins, à une réflexion épistémologique qui préciserait le cadre dans lequel les connaissances produites s'inscrivent.

Ce travers de l'analyse sociologique de l'innovation est potentiel et plausible. Il prend place à l'intérieur d'un éventail de possibles. Nous le mobilisons de façon à faire progresser l'analyse, à la manière (toutes proportions gardées) dont procédait Simmel. Cette dérive probable peut être perçue comme une résultante de la sur-segmentation de la sociologie en champs : sociologie de l'innovation, de l'art, de la religion, du travail... La liste pourrait s'allonger à l'envi, comme, par analogie, les domaines étudiables par les sociologues de l'innovation (innovation de produit, de procédé, de service, sociale, médicale, etc.). La sociologie deviendrait alors une addition de savoirs situés, enfermés sur eux-mêmes, des formes autonomes à la Simmel, ignorant presque tout de leurs proches voisins. Il y aurait toujours plus de domaines d'expertise accroissant la connaissance du réel, au détriment de discussions sur la façon de l'appréhender et de débats sur la nature des connaissances produites. Bref, toujours plus de sociologues, d'enquêtes, mais toujours moins de sociologie³⁷.

36. Charles W. Mills, *The sociological imagination*, New York, Oxford University Press, 1959.

37. Ces griefs ne résistent pas à l'analyse concernant les sociologues de l'acteur-réseau. Dans plusieurs textes (voir en particulier, Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines, 2006), les tenants et les aboutissants épistémologiques de leur manière d'aborder les réalités sociotechniques ont été précisés, les sous-bassement philosophiques indiqués, la batterie de concepts (controverse, actants, réseaux sociotechniques, traduction, intéressement, inscription, etc.) sur lesquels ils se fondent, spécifiés : voir aussi Michel Callon, « Sociologie de l'acteur-réseau », dans M. Akrich, M. Callon et B. Latour, *Sociologie...*, op. cit., p. 267-277 ; B. Latour, *Changer la société*, op. cit.)

Un dénominateur commun rassemble toutefois de nombreuses études sociologiques sur l'innovation : elles optent pour une vision diachronique, processuelle et séquencée de l'« adaption » (néologisme fusionnant « adoption » et « adaptation ») de l'innovation. Cette posture constitue un apport des études sociologiques sur l'innovation à la sociologie, de même qu'elle pourrait bénéficier à d'autres champs de la sociologie. En affirmant cette particularité et en la raffinant, le reproche d'un manque de réflexivité sur les connaissances produites par les études sociologiques traitant de l'innovation pourrait être repoussé. Ajoutons néanmoins que cette vision processuelle, en flux continu, du social et en sciences sociales, n'est ni nouvelle ni exclusive aux études sociologiques sur l'innovation.

On peut considérer qu'une de ses sources est la pensée de Simmel. Il envisage en effet la société non comme une substance mais comme un processus continu d'associations, qui fait et défait en permanence, qui lie et éloigne sans cesse (et alternativement) les individus³⁸. L'originalité des travaux sociologiques sur l'innovation est de tenter de rendre compte de ce foisonnement en le restituant en séquences nommées et relativement délimitables. Bref, de rendre le processus intelligible, malgré les vicissitudes et l'effervescence du social, ce qui revient à faire œuvre de sociologie. Ces découpages, appuyés par des cas, aident ainsi à se représenter les processus en cause. Plusieurs auteurs soumettent ainsi des modèles de diffusion des innovations. Par exemple, pour les innovations techniques, Patrice Flichy³⁹ distingue la préhistoire du dispositif (les origines d'Internet avec les débuts de l'informatique, le projet ARPANET du département de la Défense américaine, le communautarisme hippie), la phase de l'objet-valise (où une indétermination sur les usages possibles existe, lors en particulier des premières expérimentations dans des universités américaines), celle de l'objet-frontière (où des accords et des compromis entre les acteurs impliqués se font jour), puis le « verrouillage technologique » (adoption définitive de solutions techniques telles que le protocole TCP/IP, avec l'irréversibilité qui s'ensuit).

Les travers de ce mode de restitution des processus d'innovation ont bien été montrés : confondre progression temporelle et linéarité, reconstruire *a posteriori* de façon trop formelle le processus, opter implicitement pour un fatalisme eschatologique et oublier que l'élément propagé se trans-

.....
38. En prônant lui aussi une « sociologie des associations », Bruno Latour (*Changer...*, *op. cit.*) portera une attention particulière à la matérialité de l'action et insistera sur le caractère composite de ces « regroupements » ou « assemblages », en plus de leur fragilité et de leur évolutivité.

39. Patrice Flichy, *L'innovation technique, récents développements en sciences sociales : vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La Découverte, 1995.

forme au long du processus⁴⁰. Mais ces critiques du modèle diffusionniste d'Everett Rogers⁴¹ ont été assimilées et ces travers ne se retrouvent plus dans les travaux contemporains sur l'innovation, au moins en sociologie.

Cela étant dit, les modèles contemporains en sociologie qui se proposent de rendre compte de processus d'innovation n'accordent pas une place identique à la conflictualité et ne reposent pas sur une anthropologie minimale similaire, comme nous le verrons plus loin. Ils ne se préoccupent pas des usages de façon égale ou n'ouvrent pas la « boîte noire » de la technique avec le même appétit. Une comparaison termes à termes de ces modèles ne sera néanmoins pas proposée. Cependant, sans y apporter des réponses semblables, les auteurs se demandent toujours quand commencent et quand se terminent les processus d'innovation qu'ils étudient. Cette opération de clôture, ou à l'inverse la décision de ne pas clôturer (en amont et en aval) le processus d'innovation, participent de la production de connaissances sociologiques : non en rapport à la justesse, dans l'absolu, des « coupes transversales », au sens de Simmel, effectuées par le chercheur, mais relativement à la capacité de celui-ci de fonder et d'explicitier ses choix.

À ce titre, les développements qui précèdent sous-tendent une hypothèse : les études sociologiques portant sur l'innovation gagneraient à clarifier et à revendiquer une épistémologie commune, entendue ici comme une manière comparable de rendre compte des trajectoires d'innovations observées. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement d'un regard propre à la sociologie de l'innovation avancé dans la section précédente. Dans la mesure où des modèles d'« adaption » sont souvent soumis par les auteurs, une conception séquencée et diachronique du phénomène de l'innovation a semblé un bon candidat pour caractériser cette épistémologie commune.

Ces considérations conduisent à retenir des éléments, parmi d'autres possibles, de définition du phénomène étudié : l'innovation demande à être envisagée comme un processus⁴², non comme une essence et une substance⁴³. On ne peut par exemple étudier l'i-Phone d'Apple sans faire référence aux objets l'ayant précédé (l'i-Pod musical notamment), aux controverses internes chez Apple au moment de sa conception⁴⁴ ou aux tentatives avortées sur le marché de l'Internet mobile du côté des opérateurs de télécommunication. Mais l'innovation est aussi un résultat, bien qu'évolutif, dudit processus. Cet

.....
40. Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, « À quoi tient le succès des innovations ? » Partie 1 : L'art de l'intéressement, *Gérer et comprendre*, n° 11, 1988, p. 4-17.

41. E. Rogers, *op. cit.*

42. En plus de renvoyer à des réalités, matérielles ou non, du fait de sa qualité de substantif (une ou des innovations) et tout en sous-entendant une action (innover).

43. G. Gaglio, *op. cit.*

44. Voir à ce propos : Walter Isaacson, *Steve Jobs : a biography*, New York Simon & Schuster.

objet technique est également une innovation compte tenu de son adoption massive, de ses fonctionnalités et parti pris ergonomiques (écran « tout tactile », etc.) considérée, à l'usage, comme « innovants » par les utilisateurs, et compte tenu de l'écosystème technico-marchand relativement ouvert qu'il a engendré en popularisant la notion autochtone d'« application ».

Pour une sociologie de l'innovation davantage fondée en valeurs

Poursuivons cette réflexion de nature épistémologique. Pour ce faire, reprenons les quatre « impératifs », proposés par Alain Caillé⁴⁵, auxquels devraient répondre les sciences humaines et sociales, afin précisément d'attester de leur scientificité : un *impératif empirique* d'observation et de description de la réalité, afin d'être factuelles et de catégoriser le réel ; un *impératif explicatif*, renvoyant, sans déterminisme mécanique, les phénomènes observés à des causes ; un *impératif compréhensif* qui rapporte les causes à des raisons, des motifs d'acteurs, ce qui revient à questionner le sens de l'action ; un *impératif normatif*, enfin, éclaircissant les « critères de normativité » de l'analyse, car « il est impossible de s'interroger le sens poursuivi par les acteurs sociaux si on ne s'interroge pas aussi sur le sens de l'interrogation »⁴⁶.

Les études sociologiques portant sur l'innovation répondent globalement aux trois premières exigences. À l'impératif empirique, nous l'avons vu, auquel peut s'adjoindre une dimension narrative : l'ouvrage de Bruno Latour sur le défunt projet de métro parisien Aramis (1992)⁴⁷ en est emblématique. Ce projet prévoyait la mise en service de cabines modulaires individuelles et automatisées, avec un réseau d'interconnexions permettant de transporter les voyageurs d'un point à un autre au gré de leurs souhaits. Cet ouvrage est écrit comme un roman dont le programme Aramis est le héros. L'impératif explicatif est respecté, ensuite, quand les processus d'innovation, abordés comme des trajectoires temporelles, sont rapportés à des types d'individus clivés dans leur attitude face à l'innovation en voie de diffusion (pionniers, majorité précoce, tardive, etc.⁴⁸). Cet impératif se trouve aussi pourvu quand la réflexion met en exergue des qualités des nouveautés supposées favoriser leur adoption, comme leur avantage relatif par rapport aux solutions antérieures, leur « essayabilité » ou leur simplicité⁴⁹. Il est également tenu lorsque

.....
45. Alain Caillé, *La démission des clercs*, Paris, La Découverte, 1993.

46. *Ibid.*, p. 60.

47. Bruno Latour, *Aramis ou l'Amour des techniques*, Paris, La Découverte, 1992.

48. E. Rogers, *op. cit.*

49. *Ibid.* ; Henri Mendras et Michel Forsé, « La diffusion des innovations », dans Henri Mendras et Michel Forsé (dir.), *Le changement social*, Paris, Armand Colin, 1997.

les propriétés du (des) milieu(x) social (ux) les réceptionnant⁵⁰ sont envisagées⁵¹.

Le constat est plus nuancé s'agissant de l'impératif compréhensif. Certains sociologues de l'innovation, nous y reviendrons, se préoccupent grandement des motifs des acteurs s'embarquant dans des aventures, diverses, de création. En revanche, les sociologues de l'acteur-réseau n'en font pas un thème de recherche pertinent : ils estiment que les valeurs des innovateurs ainsi que celles des chercheurs les étudiant sont impalpables et insaisissables, en dehors du périmètre de l'administration de la preuve, dans un monde peuplé d'objets et constitué d'agencements hétéroclites. Il n'est alors pas étonnant que cette perspective théorique essuie fréquemment la critique d'un oubli du politique⁵², puisqu'elle refuse de dissocier description et analyse, de même qu'elle a renoncé à considérer de manière non contingente les valeurs parties prenantes des processus d'innovation.

Mais, d'une part, ce reproche, que B. Latour⁵³ récuse de façon convaincante, porte sur l'occultation des rapports de domination, des asymétries et des inégalités, ce qui ne correspond pas à l'impératif normatif dont parle A. Caillé⁵⁴. D'autre part, ce débat déborde de la sociologie de la traduction mais concerne potentiellement l'ensemble des travaux sociologiques se penchant sur l'innovation. En effet, la réflexion sociologique sur ce sujet ne peut se désintéresser de ses implications sous-jacentes et faire litière de ses implicites⁵⁵. Elle ne peut être non plus sourde et aveugle au monde dans lequel nous vivons, marqué en particulier par la raréfaction des énergies fossiles, la surconsommation des ressources matérielles et le dérèglement climatique qui en résulte. Le propos n'est pas de transformer le sociologue en militant écologiste. Il consiste plutôt à prôner un modèle de recherche fondé en valeurs, c'est-à-dire se questionnant sur les valeurs de son temps et s'efforçant d'être

.....
50. Barbara Wejnert, « Integrating models of diffusion of innovations. A conceptual framework », *Annual review of sociology*, n° 28, 2002, p. 297-326. Des causes relatives au climat, à la densité de la population, au contexte politique et idéologique, seront alors mobilisées, par exemple.

51. Ces explications ont été dépassées. Surtout, ces deux sources causales, prises isolément, sont critiquables pour leur déterminisme implicite. Elles se chevauchent dans la réalité car « l'environnement se fabrique en même temps que l'innovation qu'il va juger ! » (M. Akrich, M. Callon, B. Latour, « À quoi tient... », *op. cit.*).

52. Andréa Whittle, André Spicer, « Is actor theory critique? », *Organization studies*, vol. 29, n° 4, 2008, p. 611-629.

53. B. Latour, *Changer... , op. cit.*

54. A. Caillé, *op. cit.*

55. Notons que l'impératif normatif, au sens d'Alain Caillé, nous semble particulièrement bien adressé dans l'ouvrage de Michel Callon, Yannick Barthes et Pierre Lascoumes, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001. Les auteurs y étudient les « forums hybrides » à propos de questions technico-scientifiques comme les organismes génétiquement modifiés (OGM). Ils déduisent que l'appel à la consultation des citoyens est insuffisant. En dressant un bilan des conditions procédurales de réussite des dispositifs participatifs (conférence de consensus, etc.), ils déplorent la coupure entre les conclusions produites et la décision politique finale. C'est pourquoi ils se prononcent pour une « démocratie dialogique » (par opposition à la démocratie « délégative ») à même de prendre véritablement en charge l'engagement de groupes « concernés » et la question du risque.

clair au sujet des siennes, ce qui n'implique pas d'être en accord avec celles des acteurs qu'il étudie.

Parler d'une recherche fondée en valeurs réfute une lecture de Max Weber⁵⁶ qui s'arrête à la distinction entre jugements de faits et jugement de valeurs, et en vertu de laquelle la « neutralité axiologique » suppose de laisser au bord du chemin la question des valeurs :

Weber ne cesse, au contraire, de souligner combien l'accès à ce qui est ne peut s'opérer qu'au travers d'un « rapport aux valeurs » (*Wertbeziehung*), qui, inévitablement, privilégie une perspective particulière. Ce qui est digne de connaissance et digne d'enquête pour le chercheur, c'est d'abord ce qui lui importe, ce qui fait sens et présente une certaine « valeur » à ses yeux⁵⁷.

Si le sociologue n'a pas à être pour ou contre l'innovation, si ce phénomène n'est en soi ni un bien ni un mal mais se distingue par son ambivalence toute simmélienne, l'innovation n'est néanmoins pas axiologiquement neutre. En première instance, rappeler que le phénomène de l'innovation ne constitue pas uniquement l'apanage des entreprises et de la technologie est salutaire. Plus précisément, il nous semble réducteur d'envisager l'innovation uniquement comme un moyen de retrouver la croissance économique perdue et être un levier du progrès technique (puis, corollairement, du progrès social). La réflexion sociologique sur l'innovation s'en trouve amputée, au profit d'une relation mécanique (l'innovation conduisant naturellement à la croissance), d'un discours parfois incantatoire, explicitant peu les termes (et surtout les réalités) sur lesquels il repose. Dans cette perspective, la notion d'innovation sociale représente une bouffée d'air frais. Bien qu'*a priori* tautologique (imagine-t-on une innovation antisociale ou a-sociale?) et manifestement polysémique (outil de modernisation des politiques publiques en matière sociale, synonyme d'entrepreneuriat social, système d'innovation territorialisé et participatif⁵⁸), cette notion⁵⁹ extirpe l'innovation des espaces de la technologie et de l'entrepreneuriat, pour renvoyer notamment à des enjeux de citoyenneté, de santé ou d'émancipation sociale⁶⁰.

56. Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Plon, Paris, 1992.

57. Philippe Chaniel, *La sociologie comme philosophie politique*, Paris, La Découverte, 2011, p. 31.

58. Nadine Richez-Battesti et al., « L'innovation sociale : une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? » *Innovations*, n° 38, 2012, p. 15-36.

59. Dont la critique reste à faire (opérationnalité en matière d'investigation empirique, prétendue nouveauté de la notion, etc.). Sur ce dernier point, B. Godin indique que l'expression était déjà employée par les penseurs socialistes au XIX^e siècle et relève donc selon lui, aujourd'hui, d'un effet de mode, pour faire pendant à l'hégémonie de l'innovation technologique dans les *innovation studies*: Benoît Godin, « Social Innovation: Utopias of innovation from 1830 to the present », *Project of the Intellectual History of Innovation, Working Paper*, n° 11, 2012 (www.csiic.ca/PDF/SocialInnovation_2012.pdf, consulté le 22 mai 2013).

60. Juan-Luis Klein et Denis Harrisson, *L'innovation sociale, émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

En outre, même lorsque le lien schumpéterien entre innovation et renouvellement de l'économie est pris pour objet, il reste possible d'évaluer axiologiquement les passerelles établies entre ces deux sphères. Un détour par des travaux sur l'innovation de chercheurs en science de gestion⁶¹ va permettre d'étayer l'argument. Ces auteurs prônent un régime d'innovation « intensif et répété » auprès des entreprises où ils interviennent. Ce régime implique que les entreprises systématisent la sortie commerciale de nouveautés, répliquent sans cesse cette opération et mettent en place une organisation spécifique pour y parvenir (en autonomisant hiérarchiquement et fonctionnellement l'innovation de la recherche et du développement). Le but est de survivre à la concurrence et de s'y imposer. L'image de la pompe à nouveautés est ici évocatrice et

le qualificatif d'« intensive » [...] veut indiquer que les progrès techniques et esthétiques ne sont plus les seuls terrains d'innovation. De fait, tous les attributs visibles ou invisibles d'un produit ou d'un service sont devenus des terrains potentiels d'innovation⁶².

Or, un tel régime se caractérise par l'absence de découplage entre la croissance économique et l'augmentation des flux de matière pour la production puis l'usage. Il vise à provoquer rapidement un sentiment d'obsolescence à l'égard de ce que l'on possède afin de désirer se doter d'objets dont la valeur est en partie calée sur leur nouveauté relative, moins que sur des apports fonctionnels. Ce régime d'innovation peut ainsi s'avérer néfaste pour l'environnement car il est vorace en ressources. Il est également usant pour les travailleurs des firmes s'en revendiquant, notamment dans l'univers de la conception. Guy Minguet et Florence Osty⁶³, à l'aide de deux monographies dans les domaines des semi-conducteurs et de la fourniture logicielle en télécommunication, l'appuient par exemple avec force détails.

Formulé différemment, l'innovation, ou en tout cas les nouveautés qui se réclament de cette bannière flatteuse, demande à être dissociée d'un « toujours plus » (vite, de nouveautés marchandes, de technologie, de matérialité, etc.). À ce titre, le concept proposé récemment par Frédéric Goulet et Dominique Vinck d'« innovation par retrait » (2012)⁶⁴ mérite l'attention. Les auteurs partent du constat que les études sociologiques sur l'innovation sous-tendent un « postulat centré sur l'ajout » :

61. Pascal Le Masson, Benoit Weil et Armand Hatchuel, *Les processus d'innovation. Conception innovante et croissance des entreprises*, Paris, Hermès, 2006.

62. *Ibid.*, p. 24.

63. Guy Minguet et Florence Osty, « Engineering In Torment: Anomy and the Emergence of a model », dans Christophe Midler, Monique Vervaeke et Guy Minguet, *Working on Innovation*, Londres, Routledge, 2010, p. 177-192.

64. Frédéric Goulet et Dominique Vinck, « L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement », *Revue Française de Sociologie*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 195-224.

L'innovation se structure autour de l'introduction d'un élément nouveau, un artefact, une fonctionnalité, un service, et son succès repose sur le nombre d'adoptants et sur l'importance des entités (ressources, compétences, etc.) qui lui sont articulées⁶⁵.

Dans une discussion interne à l'*actor-network theory*, ces auteurs déplacent la perspective (« penser à partir du “moins de” et du “sans” ») en suggérant d'étudier les innovations par le biais de ce qui soustrait, détache, bref, retire des liens pour en créer par la suite de nouveaux. L'évolution des pratiques agricoles de masse, plus précisément le passage aux techniques de production sans labour, constitue leur terrain d'enquête. Ces techniques favorisent la biodiversité par l'accroissement de l'activité biologique des sols et réduisent l'emploi de charrues pour les retourner. L'analyse entraîne alors les auteurs à soumettre un troisième principe de symétrie⁶⁶ : celui du parallélisme entre les attachements et les détachements nécessaires à la propagation des innovations, soit à l'équivalence entre association et dissociation.

Mais ce concept d'innovation par retrait ne recèle-t-il qu'un enjeu analytique et descriptif? Quelles conséquences pratiques et même politiques en tirer? Si nous l'envisageons sous un autre prisme (plus normatif), comme y encouragerait Simmel, ce concept est potentiellement une prise dans le débat public. L'innovation par retrait pourrait même constituer un repère de mobilisation pour les citoyens, relativement au caractère non soutenable sur le plan environnemental de nos agricultures. En effet, elle peut être source d'engagements, d'idées, de voies alternatives par rapport à une conception *mainstream* de l'innovation, qui est technologisante et aboutit à un ensevelissement permanent des individus par une pléiade de nouveautés.

En conséquence de cette volonté d'accoler une dimension normative et politique à la réflexion sur l'innovation, une interrogation s'impose : réfléchir aux raisons pour lesquelles l'innovation est tant une valeur prisée, presque un équivalent postmoderne du Progrès, par où arriverait le Salut. Mais plus encore, c'est l'injonction à l'innovation perpétuelle, dans tous les secteurs de la vie, qui ne laisse de surprendre. Dès lors, on peut se demander vers quelles directions et à quel rythme, prioritairement, les efforts pourraient se focaliser pour créer du nouveau et dans quelles limites éthiques. En bref, innover mais où et pourquoi, de façon privilégiée? Pour quelle société souhaitable collectivement?

La finalité n'est pas ici d'emprunter des accents inspirés, mais bien d'emboîter le pas d'auteurs comme Alain Caillé et Philippe Chaniel⁶⁷, afin de pro-

.....
65. *Ibid.*, p. 196.

66. En plus de la symétrie entre humains et non-humains et celle entre échecs et réussites.

67. A. Caillé, *op. cit.*; P. Chaniel, *op. cit.*

ner une sociologie de l'innovation davantage fondée en valeurs. Rappelons à ce titre qu'historiquement les travaux sociologiques sur la diffusion des innovations se sont multipliés à la suite d'un reflux d'une réflexion en termes de changement social, qui comportait cette part normative. Ce mode de pensée est progressivement apparu comme trop général et trop évolutionniste, quand son dessein premier était d'accroître, par l'exploration de mécanismes globaux (la division du travail, la rationalisation, etc.), l'intelligibilité de sociétés en forte mutation à la fin du XIX^e siècle en Europe. Les études sociologiques portant sur les innovations sont davantage situées spatialement et temporellement. Le phénomène de l'innovation est d'une moindre amplitude que le changement social mais l'alimente. Pourtant, le phénomène de l'innovation semble être aujourd'hui (avec sûrement d'autres thématiques) un analyseur pour penser la transformation de nos sociétés capitalistes avancées et leur devenir, tant il est investi subjectivement⁶⁸, discursivement et politiquement. Une voie de renouvellement de la réflexion sociologique sur l'innovation pourrait être de moins négliger la question des valeurs mais d'en faire un aspect important de l'analyse, en sus des dimensions descriptives, explicatives et compréhensives⁶⁹.

La sociologie de l'innovation : plus qu'une sociologie d'objet(s)

En prolongeant les raisonnements qui précèdent, la thématique de l'innovation paraît davantage qu'un champ parmi d'autres de la sociologie contemporaine. Pour reprendre une image de Simmel, l'innovation constitue un pont pour produire un certain type de sociologie : elle préconise un regard spécifique à porter sur le réel, appelle à faire preuve de réflexivité sur la nature des connaissances qu'elle produit, est soucieuse de la question des valeurs.

Elle est plus qu'un phénomène social, plus qu'un objet de recherche, en somme. Toujours fidèle à la posture simmélienne encline au basculement de perspective, n'oublions pas que le terme « objet » a un sens littéral. Si on la limite provisoirement au courant de l'acteur-réseau, nous sommes en droit de penser que la sociologie de l'innovation est une « sociologie d'objets ». En défendant que le succès des nouveautés ne tient pas à leurs propriétés intrinsèques de départ mais à la robustesse du réseau sociotechnique⁷⁰ qui les

68. Avec en toile de fond l'idée selon laquelle innover contribuerait à l'épanouissement des individus.

69. A. Caillé, *op. cit.*

70. « L'autonomie du conducteur tient paradoxalement au fait que l'automobile n'est qu'un élément dont le fonctionnement est dépendant d'un large réseau sociotechnique. Il faut des infrastructures routières avec leurs services de maintenance, des sociétés d'exploitation des autoroutes, l'industrie automobile, le réseau des garagistes et des distributeurs d'essence, une fiscalité spécifique, des auto-écoles, un code de la route, des agents de circulation, des centres techniques pour contrôler la sécurité des véhicules, etc. » (M. Callon, *op. cit.* p. 269 dans M. Akrich, M. Callon et B. Latour, *Sociologie...*, *op. cit.*).

promeuvent puis les soutiennent, ce courant de recherches a en effet apporté une contribution décisive dans la manière d'appréhender le rôle des objets dans l'action⁷¹. Dans une veine proche des *workplace studies* ou de la notion de «sociality with objects⁷²», les sociologues de l'acteur-réseau ont en effet montré combien l'action était distribuée entre des personnes et des choses, comment elle ne suppose pas simplement d'agir (par la tentative de maîtrise notamment) sur un environnement matériel mais d'être agi (et débordé) par ce dernier. L'action se conçoit alors comme déléguée, située et la notion d'actant⁷³ (tout ce qui concourt à faire évoluer le cours de l'action) devient alors fondamentale.

Cela étant, nous l'avons déjà indiqué, la sociologie de l'innovation ne se limite pas à la théorie de l'acteur-réseau. Cette dernière s'inscrit en outre dans une mouvance constructiviste qui suscite de nombreux débats depuis les années 1980, en particulier dans le domaine des *Science and Technology Studies*. Surtout, il est possible de dépasser à l'égard de l'*Actor-Network Theory* une dévotion n'y voyant que révolution ou un rejet total et de principe. Il faut reconnaître à cette perspective un réalisme certain, qui résulte d'une appréhension très élaborée de la dimension matérielle pour penser l'action. Toutefois, on oublie peut être en chemin de se prononcer sur l'anthropologie minimale de l'acteur-innovateur ainsi que sur les motifs de l'engagement (et sa persévérance) dans la création d'un élément nouveau pouvant ensuite devenir innovation. Bref, on risque de substituer une théorie de l'agir (en situation, distribuée, équipée, etc.) à une théorie de l'action, et de reléguer ce qu'il y a d'«humain» dans l'innovation en arrière-boutique, consécutivement à l'adoption du principe de symétrie entre les humains et les non-humains.

Expliquons-nous. En envisageant les humains et leurs relations uniquement à l'intérieur d'un univers fait de matérialité, et si l'empan temporel de l'action est un processus d'innovation découpé par le chercheur (et pas seulement des séquences d'actions situées), la seule langue que les acteurs finissent par parler est celle de l'intérêt. D'où des acteurs prêts à brûler ce

71. Bruno Latour, «Une sociologie sans objet. Remarques sur l'interobjectivité», *Sociologie du travail*, vol. 4, n° 3, 1994, p. 587-597; Rémy Barbier et Jean Yves Trepos, «Humains et non-humains: un bilan d'étape de la sociologie des collectifs», *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 35-58. Classiquement, pour B. Latour, les objets n'apparaissent «que sous trois modes: l'outillage invisible et fidèle, la superstructure déterminante, l'écran de projection. Comme outils, ils transmettent fidèlement l'intention sociale qui les traverse sans rien recevoir d'eux et sans rien leur donner. Comme infrastructures, ils sont reliés entre eux formant une base continue de matière, sur laquelle se trouve ensuite coulé le monde social des représentations et des signes. Comme écrans, ils ne peuvent que refléter le statut social et servir au jeu subtil de la distinction» (B. Latour, «Une sociologie...», *op. cit.*, p. 597).

72. Karin Knorr Cetina. «Sociality with objects: Social Relations in Postsocial Knowledge Societies», *Theory, Culture and Society*, vol. 14, n° 4, 1997, p. 1-30.

73. B. Latour, «Une sociologie...», *op. cit.*

qu'ils adoraient⁷⁴ ou au moins dotés d'une grande capacité d'adaptation, à telle enseigne que leur projet initial en sera souvent trahi. Les projets d'innovation évoluent, certes. Nous ne contestons pas non plus la propension manœuvrière des acteurs pour parvenir à leur fin, voire quelquefois leur cynisme. En revanche, penser, en creux, l'action humaine, dans les processus d'innovation, uniquement sur ce registre, pose question. Cette « présomption de rationalité⁷⁵ », instrumentale, par défaut, interpelle, avec des acteurs désirant au bout du compte toujours faire adopter une nouveauté, quitte à ce qu'elle n'ait plus rien à voir avec le projet initial. Par contraste, Norbert Alter⁷⁶ considère qu'innover, en milieu professionnel en l'occurrence, relève de la « politique du fait accompli ». Cela implique une « épaisseur identitaire » des innovateurs et un rapport de force qui se renverse progressivement : les innovateurs ont tort au début et raison à l'issue du processus, tentent de s'imposer mais sans renier leurs orientations initiales. Il s'agit, dans l'analyse d'Alter, de rallier des personnes (notamment « haut placées », dans une organisation) à ce que l'on fait, plus que de transformer les pratiques nouvelles que les innovateurs déploient et auxquelles ils croient. L'innovation repose alors sur une déviance⁷⁷, est en butte avec l'ordre établi. Les innovateurs, animés par un désir de reconnaissance, cherchent à sortir d'impasses (une automatisation défailante dans une usine, par exemple), à améliorer la coopération dans le sens de l'efficacité, mais en s'éloignant de leur périmètre formel d'attributions et des *process* balisés. Ils seront ainsi en porte-à-faux avec les « légalistes⁷⁸ », tenants des solutions étiquetées comme « innovantes » par l'organisation (le *Knowledge Management*, les progiciels de gestion, etc.) et dépositaires d'un cahier des charges souvent rigide.

Pour rajouter une dimension à l'analyse, à trop insister sur le rôle des objets dans l'action, on occulte le caractère intrinsèque de cette dernière⁷⁹ : l'intérêt *pour* l'action, par opposition à l'intérêt *à*⁸⁰ agir dans telle ou telle direction, pour en retirer des bénéfices. Les motivations intrinsèques sont par exemple le plaisir de faire preuve d'astuce pour résoudre un problème en le reformulant, la volonté de créer puis de partager cette création, de s'engager dans une aventure incertaine avec quelques proches avec qui les liens

74. Formule que l'on trouve dans l'article de M. Akrich, M. Callon et B. Latour, « À quoi tient... », *op. cit.*

75. Franck Cochoy, *Sociologie d'un « curioisitif » : smart-phone, code-barres 2D et self-marketing*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2012.

76. N. Alter, *op. cit.*

77. H. Becker, *op. cit.*; N. Alter, *op. cit.*

78. N. Alter, *op. cit.*

79. Alain Caillé, *Don, intérêt et désintéressement*, Paris, La Découverte, 1994.

80. *Ibid.*, p. 279.

vont encore se renforcer (pour parfois, ensuite, se déchirer, dirait Simmel⁸¹). Ces motifs, certes, peuvent être magnifiés *a posteriori* quand l'issue est heureuse, se remodeler dans l'action elle-même et d'autres fois s'y découvrir. Ces motifs s'éprouvent en outre dans les réseaux sociotechniques, font face à des objets souvent récalcitrants. Il ne faut pas non plus les voir comme des points de départ (selon le schéma linéaire délibération-décision-action) de l'action⁸², avec des buts préétablis, mais comme des contenus, au sens de Simmel. Ils seront socialisés, notamment par le biais de l'environnement matériel de l'action. Ils n'en constituent pas moins des ressorts, que l'on peut *grosso modo* identifier (curiosité, plaisir, « joie de créer⁸³ », conviction de faire le bien, etc.), de l'action innovatrice. Ces mobiles⁸⁴ éclairent aussi la ténacité que peut revêtir l'action innovatrice⁸⁵.

À trop « objectiver » l'action enfin, et alors que les sociologues refusent à raison d'associer l'innovateur à des qualités innées, on traite paradoxalement peu des compétences situées des innovateurs⁸⁶. Trois d'entre elles seront seulement mentionnées. Premièrement, l'innovateur est un acteur de l'efficacité⁸⁷. Il agit fréquemment avec ce qu'il a sous la main, non en fonction d'une planification immuable. La logique qui préside à l'essor du Wifi communautaire aux États-Unis consistant au départ à placer des routeurs en bord de fenêtres afin de capter des signaux voisins, et augmentant de ce fait la distance de réception⁸⁸, ne diffère ainsi pas de la démarche de surfeurs à Hawaï en 1978 : ils collent artisanalement des cales à pied sur la planche,

81. Armé du principe dualiste, on comprend pourquoi les conflits les plus durs surviennent généralement entre proches, ce qui peut étonner de prime abord : Georg Simmel, *Le conflit...*, *op. cit.*

82. B. Latour, « Une sociologie... », *op. cit.*

83. J. A. Schumpeter, 1999, *op. cit.*

84. Sans adhérer à la totalité de sa critique de l'*Actor-Network Theory* (ANT), Frédéric Vanderberghe indiquait déjà qu'en ne prenant « pas en compte la signifiante du contexte, elle (l'ANT) ne peut pas non plus vraiment prendre en compte la signification des contenus de l'action. En conséquence, les actions perdent leur sens. Quand elles sont dirigées vers des non-humains, elles sont invariablement conçues comme des actions instrumentales, et quand elles ont trait aux humains, elles sont d'emblée conçues comme des actions stratégiques » : Frédéric Vanderberghe, « Reconfiguration et rédemption des acteurs en réseaux : critique humaniste de la sociologie actantielle de Bruno Latour », *Revue du MAUSS*, 2001, 117-136, p. 121.

85. À ce titre, E. Von Hippel (*op. cit.*) informe de façon précieuse sur les logiques contemporaines d'engagement dans la production du nouveau : « *Do it yourself* », volonté de partage, de fabrication d'un bien commun, de contournement des « majors », principalement.

86. Nous sommes ici certainement prisonniers d'une vision contemporaine de l'innovateur, qui ne « fait plus tant référence à celui qui porte l'étincelle de génie et annonce le renouveau, qu'à ces organisations collectives et anonymes capables d'en tirer profit » (Jean Béhue, « Généalogie de l'innovateur », *Gérer et comprendre*, n° 110, 2012, p. 42). La figure de l'innovateur a ainsi grandement évolué depuis son émergence au XVII^e siècle et le mot « innovation » fut longtemps frappé d'opprobre (employé comme synonyme d'hérésie, par exemple). Les travaux de l'historien Benoît Godin le montrent magistralement.

87. N. Alter, *op. cit.*

88. Cédric Calvignac, « Socio-économie d'une innovation par l'utilisateur, les réseaux Wifi communautaires », *Réseaux*, 2008, p. 148-149.

ce qui favorise son maintien lors des sauts de vagues⁸⁹. Ce bricolage ensuite industrialisé a permis de démocratiser la pratique.

Deuxièmement, les innovateurs sont issus d'horizons divers mais agissent fréquemment au carrefour de plusieurs milieux sociaux. Qu'on les appelle marginaux-sécants, traducteurs ou passeurs, ils témoignent d'une capacité d'importer de domaines variés des connaissances, des relations, des préoccupations, fructifient une passion et des compétences acquises, au sein d'une autre sphère sociale. Le problème d'Art Fry, salarié de la société 3M perdant ses marque-pages en papier dans ses livres de chants de cantiques, dont il était féru, a par exemple donné naissance au post-it⁹⁰.

Troisièmement, les innovateurs cultivent une aptitude à créer et à entretenir des réseaux, à embarquer avec eux des individus hésitants et des objets rétifs. Ils sont également capables de maintenir l'engagement des membres du groupe. Cela passe par de la confiance, de l'envie d'agir et de construire collectivement, ce qui va au-delà de la sympathie, de l'empathie et du « bon relationnel ».

Définitivement, la sociologie de l'innovation est plus qu'une sociologie d'objet(s), que le terme soit pris dans son sens propre ou figuré. Elle incite à une réflexion relative à la théorie de l'action (et pas seulement à l'agir en situation). S'interroger à propos du statut des objets dans l'action a ainsi permis de rappeler quelques balises pour penser l'action innovatrice.

Conclusion

Cet article a tenté de mettre en évidence quelques liens entre la sociologie de l'innovation et la sociologie, sans spécifier précisément les contours de cette dernière. Pour ce faire, un postulat a servi de point de départ : la contribution de la sociologie de l'innovation à la sociologie ne peut se penser de manière univoque, en insistant seulement sur des apports. C'est pourquoi, à la fois pour expliciter ce postulat et lui donner vie au sein de l'analyse, nous nous sommes librement inspiré de la méthodologie sociologique de Georg Simmel. Cela a conduit à multiplier, autour de quatre thèmes, des variations, à envisager pour mener la discussion des arguments réversibles (c'est-à-dire possédant une face et un envers), et à jouer sur le double sens du mot « objet ».

Chemin faisant, nous avons été amené à défendre plusieurs positions. La sociologie de l'innovation, entendue comme une tradition de recherches,

89. E. Von Hippel, *op. cit.*

90. M. Akrich, M. Callon et B. Latour, « À quoi tient... », *op. cit.*

gagnerait en premier lieu à revendiquer plus fermement un regard porté sur le réel, soucieux du mouvement mais également attentif aux moments de stabilisation, bref à même d'identifier des événements récurrents dans des processus chaotiques et aléatoires. Une vision diachronique et séquençée, commune à de nombreux travaux, pourrait aussi être un aiguilleur pour d'autres champs de la sociologie, en même temps qu'un repère pour retenir des traits définitoires de l'innovation.

Une sociologie de l'innovation fondée en valeurs a été, ensuite, prônée. Elle irait de ce fait au-delà d'une sociologie d'objet(s), notamment en poursuivant des débats autour de la théorie de l'action, et serait une sorte d'analyste pour penser la transformation de nos sociétés capitalistes avancées ainsi que leur devenir.